

Compte rendu de la séance du 03 novembre 2022

Département de
l'Ardèche

République Française
ROCHER

Séance du 03 novembre 2022	
Nombre de membres en exercice: 10	L'an deux mille vingt-deux et le trois novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 03 novembre 2022, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 7	Sont présents: Robert VIELFAURE, Eliane TARALLO, Guy IMBERT, Jacques ANATOLE, Guénolé DINON, Michel GAROT
Votants: 7	Représentés:
	Excusées: ,Christelle AYMES, Florence BARBUT, Barbara LALAUZE
	Secrétaire de séance: Eliane TARALLO

Délibérations du conseil validées

Motion contre l'inflation

Le Conseil municipal de la commune de ROCHER, réuni le 3 novembre 2022,

Exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

La commune de ROCHER soutient les propositions de l'Association de Maires de France

Garage: avenant N°1 Lot 8

M.le Maire rappelle la délibération du 14 avril 2021 sur la construction d'un garage et de son annexe.

Il explique qu'un avenant concernant le Lot N° 8-électricité est proposé et qu'il porte principalement sur le raccordement électrique du garage

Montants :

Marché initial : 9 071, 00 € HT

Avenant : 1 293, 00 € HT

Nouveau montant : 10 364, 00 € HT

validation entreprise pour construction voirie

La commission a décidé de retenir l'entreprise JOUVE de VALGORGE pour un montant de 6 978, 50 € HT

orages octobre 2022-demande de subvention

M.le Maire informe les conseillers présents que les orages et grosses pluies des 22-23 et 31 octobre 2022 ont fait des dégâts à la voirie et notamment:

- écoulement d'un mur à Perbost
- effondrement d'une partie de la voie communale N° 10 dite du Pontet.

Afin de pouvoir financer ces travaux, le Conseil Municipal, décide:
De solliciter l'Etat et le Département pour une subvention.

acquisition terrain Jacquet

M.le Maire explique aux membres présents qu'il est opportun d'acquérir une bande de terrain pour améliorer la circulation à côté du cimetière et de créer quelques places de parking supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * accepte d'acquérir une bande de terrain appartenant à M.JACQUET Alain d'une surface de 241 m² au prix de 2 € le m².
- * la commune prendra à sa charge les frais de notaire et de géomètre.

délibération de principe devenir locaux anciens garages communaux

M.le Maire rappelle aux conseillers que les anciens garages communaux occupés par l'employé communal vont être libérés suite à la construction du nouveau garage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * Exprime sa volonté de développer le commerce de proximité et l'activité des producteurs et artisans locaux.
- * Il valide donc le principe d'utilisation des locaux des anciens garages communaux pour un projet de commerce de produits locaux.
- * A ce sujet un questionnaire est distribué à la population pour connaître leurs besoins et avis.

Délibération: recrutement et rémunération agent recenseur

M.le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que ROCHER fait partie des communes où aura lieu en 2023 un recensement de la population. Pour ce faire, un agent recenseur va être recruté. Il propose de le rémunérer sur la base d'un forfait de 760, 00 € brut, cette rémunération étant soumise aux cotisations sociales.

indemnité gardiennage église

Sur proposition de M.le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide:
D'attribuer à Mme Anne-Marie FARGIER, domiciliée chemin de la Chanterelle à ROCHER, l'indemnité de gardiennage de l'église de ROCHER d'un montant de 479, 86 € (révisable selon notification de la Préfecture) à compter de 2022 sous réserve de l'accomplissement effectif des tâches de gardiennage.

fonctionnement et horaires éclairage public

M.le Maire confirme la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avoir réfléchi sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public a décidé:

- * que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23H à 6 H sur l'ensemble de la commune.

modification tarifs salle polyvalente

Etant donné la hausse des dépenses d'énergies, le Maire propose aux conseillers présents d'augmenter certains tarifs de location de la salle des fêtes à savoir:

- * 100 € (le week-end) pour les particuliers habitant la commune
- * 250 € (le week-end) pour les particuliers qui n'habitent pas la commune
- * 200 € annuel pour la catégorie "autres" (animation bénévole régulière ouverte à tous les habitants de ROCHER et autres)

Le week-end s'entendant du samedi 10 H au dimanche 16 H

Forfait pour occupation du Domaine public

M.le Maire explique que la mairie est amenée à mettre à disposition un branchement électrique pour certaines activités ou manifestations. Devant la hausse du prix de l'électricité il propose de mettre en place une participation financière sous forme de forfait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * Accepte la mise en place d'un forfait de 300 € annuel pour occupation du domaine public et utilisation de l'électricité.

La séance est close après quelques communications et questions diverses